

Section.	ADMISSIONS TO THE LEAGUE.	REGISTRY.		
		Section No.	Document No.	Dossier No.
		28.	6545	254
Expéditeur.	} President of the Constituent Assembly of Georgia	Document précédent, No. 6409		
Writer.		Document suivant, No. 6872		
Date	1 st September 1920	(Suite donnée.)		
Sujet	Admission of Georgia to the League	Index A. ✓	Index B. ✓	
Subject		Distribution	Summary	Print
		Réponses, &c. (Out Letter Book) :—		
		Reply. 3.9.20 ✓		
		President of the Constituent assembly of Georgia. 3.9.20 ✓		
		Index C. ✓	A classer. ✓	

Official request for admission.

Pour DISTRIBUTION, éventuelle, voir feuille bleue à l'intérieur. For DISTRIBUTION, if any, see blue paper within.

Tout commentaire sera inscrit sur la feuille blanche à l'intérieur.

REMETTRE CE DOCUMENT À—	DATE.	REMETTRE CE DOCUMENT À—	DATE.
Primary Circulation		Secondary Circulation	
Legal Section ✓	18.10.20		
Distributed to Council and Secretariat, Brussels	22.10.20		
Legal Section ✓	10.11.20		
Political Section ✓	18.11.20		
Armaments Commission	20.11.20		
Mr. Dubreuil	21.11.20		
Capt. Morrow	21.11.20		
Capt. Leone ✓			
Information Section C	22.11.20		

Vu 19.7.20 pm

ya wpp

28

With the compliments of the Under-Secretary of State for Foreign
Affairs.

28/6545/254

Foreign Office,

26 OCT 1920 , 1920.

in the ... of the ... for foreign

Affairs



Class

1920

NO DISTRIBUTION

Telegram (en clair) from Colonel Stokes, (Tiflis via)
(Constantinople)
October 21st.

D. 8.0.p.m. October 25th.1920.

R. 11.50.a.m. October 26th.1920.

No.442.

Following for Secretary, League of Nations,
Sunderland House, Curzon Street, from Jordania Presi-
dent of the Georgian Republic No.9252 dated October
20th. Begins:-

Réponse a votre lettre septembre j'ai l'honneur
de vous informer que Monsieur Gueguetchkore Ministre des
Affaires Etrangères de Georgie actuellement a Paris
est chargé par son Gouvernement de représenter la
Georgie a la réunion de la Société des Nations que
doit avoir lieu le 15 novembre prochain aginve. Ends.

brief Dr. V. K

28/6545/254

Sunderland House
Curzon Street, W.1.

Le 3 Septembre 1920.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 1er Septembre, par laquelle vous soumettez à la Société des Nations, au nom du Gouvernement de la République de GEORGIE le voeu unanime de ce pays d'être admis dans la Société et d'en devenir membre avec tous les devoirs et tous les droits qui s'y attachent.

J'ai pris bonne note du fait qu'un Memorandum relatif à cette demande sera transmis sous peu au Secrétariat de la Société. Dès que je l'aurai reçu, je ne manquerai pas de le communiquer à tous les Membres de la Société en même temps que la demande faite par votre lettre mentionnée ci-dessus.

Entretiens, je fais parvenir aux Membres du Conseil de la Société des Nations la copie de votre lettre et de ma réponse.

Veillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Secrétaire Général en Fonction

Monsieur Le Président
de l'Assemblée Constituante
de Géorgie et de la Délégation Géorgienne
à la Conférence de la Paix.
32, Queens Gate,
S.W.7.
(phone Kensington 2276)

A.

Copie.

(6545)

Sunderland House,
Curzon Street,
London, W.1.

Très urgent.

Le Secrétaire Général présente ses compliments à Monsieur le Président de l'Assemblée Constituante de Georgie et de la Délégation Géorgienne à la Conférence de la Paix, et a l'honneur de le prier de vouloir bien lui adresser d'urgence une copie de sa lettre du 1^{er} septembre dernier, relative à la question de l'admission de la République de Georgie dans la Société des Nations.

Le Secrétaire Général serait heureux que cette copie soit envoyée à Sunderland House dans l'enveloppe ci-jointe.

le 16 Octobre 1920.

22/10/20

Registry

Distributed to Council
and Secretariat, Brussels, 22/10/20.

M.20/48/1.

SOCIETE DES NATIONS.

ADMISSION DE LA REPUBLIQUE DE GEORGIE DANS LA SOCIETE DES NATIONS

Lettre, en date du 1er Septembre 1920, émanant du
Président de l'Assemblée Constituante de Georgie et de la
Délégation Géorgienne à la Conférence de la Paix.

LEAGUE OF NATIONS.

ADMISSION OF THE REPUBLIC OF GEORGIA TO THE LEAGUE OF NATIONS.

Letter, dated 1st September 1920, from the President
of the Constituent Assembly of Georgia, and of the Georgian
Delegation at the Peace Conference.

London, 1er Septembre 1920.

Au nom du Gouvernement de la République de Georgie, j'ai l'honneur de soumettre à la Société des Nations le voeu unanime de la Georgie d'être reçue dans la Société et d'en devenir membre, avec tous les devoirs et tous les droits qui s'y attachent et qui sont basés sur le Pacte de ladite Société.

Les raisons qui guident la République Géorgienne dans cette démarche, ainsi que les buts politiques qu'elle poursuit sont exposés dans un mémorandum explicatif qui sera communiqué sous peu, avec ses annexes, au Secrétariat de la Société.

Le Conseil de la Société des Nations est instamment prié de ne pas refuser son concours à ce que l'Assemblée Générale, à sa réunion à Genève, puisse être saisie du problème ci-haut mentionné.

Signé: Tchéidzé

Président de l'Assemblée Constituante de Georgie
et de la Délégation géorgienne à la
Conférence de la Paix.

CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ DES NATIONS.

DELEGATION OF THE
GEORGIAN REPUBLIC.

32, Queens Gate, S.W.7.

1st September 1920.

In the name of the Government of the Republic of Georgia, I have the honour to submit to the League of Nations the unanimous desire of Georgia for admission to, and Membership of, the League, with all the duties and rights thereto attached, the which are based on the Covenant of the said League.

The reasons which lead the Georgian Republic to take this step as well as the political ends at which she aims, are set forth in an Explanatory Memorandum which will shortly be submitted with its annexes to the Secretary of the League.

The Council of the League of Nations is urgently begged not to refuse its co-operation in laying the above mentioned matters before the Assembly General at its Meeting in Geneva.

Signed: Tcheidze,

President of the Constituent Assembly
of Georgia, and of the Georgian Dele-
gation at the Peace Conference.

To
The Council of the
League of Nations.

28/6545/254

Sunderland House
Curzon Street, W.1.

Le 3 Septembre 1920.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 1er Septembre, par laquelle vous soumettez à la Société des Nations, au nom du Gouvernement de la République de GEORGIE le voeu unanime de ce pays d'être admis dans la Société et d'en devenir membre avec tous les devoirs et tous les droits qui s'y attachent.

J'ai pris bonne note du fait qu'un Memorandum relatif à cette demande sera transmis sous peu au Secrétariat de la Société. Dès que je l'aurai reçu, je ne manquerai pas de le communiquer à tous les Membres de la Société en même temps que la demande faite par votre lettre mentionnée ci-dessus.

Entretiens, je fais parvenir aux Membres du Conseil de la Société des Nations la copie de votre lettre et de ma réponse.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Secrétaire Général en Fonction

Monsieur Le Président
de l'Assemblée Constituante
de Géorgie et de la Délégation Géorgienne
à la Conférence de la Paix.
32, Queens Gate.
S.W.7.

(phone: Kensington 2276)

A.
Phone: -
Kensington 2276

GEORGIAN LEGATION.

TELEPHONE: KENSINGTON 2276.

ACTION
COPY

6545

6545

C o p i e

32, QUEEN'S GATE,
S.W.7.

Londres, le 1 Septembre 1920.

Au nom du Gouvernement de la République de Géorgie j'ai l'honneur de soumettre à la Société des Nations le voeu unanime de la Géorgie d'être reçue dans la Société et d'en devenir membre, avec tous les devoirs et tous les droits qui s'y attachent et qui sont basés sur le Pacte de ladite Société.

Les raisons qui guident la République Géorgienne dans cette démarche, ainsi que les buts politiquesqu'elle poursuit sont exposés dans un mémorandum explicatif qui sera communiqué sous peu, avec ses annexes, au Secrétariat de la Société.

Le Conseil de la Société des Nations est instamment prié de ne pas refuser son concours à ce que l'Assemblée Générale, à sa réunion à Genève, puisse être saisie du problème ci-haut mentionné.

Signé: Tchéidzé

Président de l'Assemblée Constituante de Géorgie
et de la Délégation géorgienne à la Conférence
de la Paix

CONSEIL de la SOCIÉTÉ des NATIONS

Pour copie conforme Z A

Traces de lettres entre feuilles en blanc.

254

1920.